



Communiqué de presse AG/PAL/937

Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
277^e séance - matin

**KOFI ANNAN REAFFIRME L'IMPORTANCE DE LA FEUILLE
DE ROUTE, A L'OUVERTURE DE LA SESSION 2004 DU
COMITE POUR LES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN**

**Le Président du Comité propose de tenir une réunion sur les
conséquences humanitaires, juridiques et politiques du mur de
séparation en avril à Genève**

Ouvrant aujourd'hui sa session 2004, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a entendu une allocution du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan*. Le Secrétaire général, rappelant toute la pertinence de la Feuille de route, a exhorté l'Autorité palestinienne à tout mettre en œuvre pour s'opposer aux attaques terroristes qui frappent les Israéliens et ces derniers à cesser toute politique d'expansion des colonies de peuplement et la construction du mur de séparation. L'objectif de la Feuille de route, a-t-il insisté, est clair, à savoir la coexistence de deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en toute sécurité.

Au cours de cette session, le nouveau Président du Comité, Paul Badji (Sénégal), a proposé la tenue, en avril prochain à Genève d'une réunion des Nations Unies sur les conséquences humanitaires, juridiques et politiques de la construction du mur.

Prenant la parole, l'Observateur permanent de la Palestine, Nasser Al-Kidwa, a dressé un sombre tableau de la situation humanitaire des Palestiniens aggravée par la multiplication des incursions et bouclages militaires israéliens et la construction du mur de séparation. Depuis septembre 2000, a-t-il dénoncé, les forces d'occupation ont tué 2 800 Palestiniens et fait 40 000 blessés. Il s'est tout particulièrement inquiété

des conséquences de la construction du mur de séparation qui, selon lui, risque de rendre impossible la réalisation de l'objectif de deux Etats vivant côte à côte. Ce mur, a-t-il estimé, ne se limite pas à une structure physique, mais vise plutôt à définir un régime qui se traduit par la confiscation de terres et ressources naturelles palestiniennes.

Par ailleurs, le Comité a pris note des conclusions présentées par son Rapporteur, Victor Camilleri (Malte), concernant la réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine et le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient qui se sont tenus à Beijing, en décembre 2003.

En début de séance, le Comité a observé une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats qui ont frappé Madrid hier.

La prochaine réunion du Comité sera annoncée dans le journal.

Déclarations

M. KOFI ANNAN, Secrétaire général des Nations Unies, a regretté l'absence de progrès tangibles en matière d'efforts de paix entre Palestiniens et Israéliens. La situation sur le terrain se résume malheureusement à des actes de violences de part et d'autres, des incursions israéliennes dans les villes palestiniennes, des arrestations, des démolitions de maisons, des blocus et couvre-feu alors que les exécutions extrajudiciaires ont repris, touchant parfois des civils innocents. Les espoirs de sécurité pour les Israéliens sont loin d'être atteints, alors que les Palestiniens se voient confisquer des terres dans le cadre de la construction du mur de séparation.

Le nombre de victimes n'a cessé d'augmenter depuis septembre 2000, atteignant 3 000 morts du côté palestinien et 900 du côté israélien, la plupart d'entre eux étant des civils, dont de nombreux enfants. Le prix déjà payé par les Israéliens et les Palestiniens est trop élevé, a déclaré le Secrétaire général avant d'ajouter « ne perdons plus de temps, il y a un urgent besoin de parvenir à un règlement négocié de ce conflit ». Frustrée par la stagnation de la situation, la société civile a exploré des possibilités et moyens qui pourraient stimuler la paix et faire avancer le processus. A cet égard, il a salué la récente Initiative de Genève et la Déclaration de principes d'Ayalon-Nusseibeh qu'il a définies de puissant message selon lequel les divergences peuvent être surmontées et le dialogue relancé. Mais, a-t-il insisté, seule une implication et une détermination sans faille des dirigeants politiques palestiniens et israéliens nous permettront de sortir de cette impasse et de relancer le processus de dialogue.

Le Secrétaire général a mis l'accent sur la pertinence de la Feuille de route acceptée par les deux parties en 2002 et qui est fondée sur les résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 1515, le Conseil de sécurité, a-t-il rappelé, a appuyé à nouveau la Feuille de route. L'objectif de cette résolution, a-t-il rappelé, est clair, à savoir la coexistence de deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Il a donc exhorté les deux parties à prendre des mesures immédiates et précises pour appliquer ce plan sans conditions. Il a appelé l'Autorité palestinienne à tout mettre en œuvre afin de faire cesser les attaques terroristes qui frappent les Israéliens. Il a demandé aux Israéliens de mettre un terme à toute politique d'expansion des colonies et de cesser la construction du mur de séparation. Kofi Annan s'est dit encouragé par le Plan d'Ariel Sharon pour l'évacuation des colonies de peuplement de Gaza, qu'il a présenté comme une étape encourageante vers des efforts de paix plus importants. Il a souhaité que la communauté internationale s'affirme pour aider les deux parties à sortir de l'impasse. Pour leur part, les représentants du Quatuor doivent tout faire pour ramener les parties à la table des négociations. Il a remercié l'engagement du Comité pour la paix au Moyen-Orient en souhaitant qu'il puisse s'acquitter de son mandat avec succès.

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rendu hommage aux sept plénipotentiaires sénégalais et a déclaré que le Comité poursuivrait son travail de sensibilisation à l'endroit de l'opinion internationale pour que prennent fin l'escalade de la violence, la logique de la revanche suicidaire, la politique des colonies de peuplement, et que prévale un climat propice à une relance des négociations entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. A cet égard, a poursuivi le Président, le Comité reste plus que jamais convaincu de la nécessité pour les membres du Quatuor de continuer à jouer un rôle actif pour amener Israël à respecter les obligations qu'il a souscrites. Le Comité devra également appuyer les efforts visant à créer un mécanisme efficace de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route et de protection des populations palestiniennes.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens est la cause principale du conflit arabo-israélien, a estimé M. Badji. A cet égard, l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient passe, selon lui, par l'application sans délai de la Feuille de route, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de la terre contre la paix et de l'initiative du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite. Dans l'attente de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, a ajouté le Président, le Comité continuera de s'élever contre l'annexion par Israël des terres

palestiniennes. Le Comité souhaite en outre veiller au renforcement de sa coopération avec les organisations de la société civile en vue de donner un plus grand impact à leurs activités sur le terrain.

Présentant le projet de programme de travail** du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour l'année 2004, M. Badji a indiqué que la section I du document porte largement sur la procédure et résume les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à sa 58^{ème} session concernant les mandats respectifs du Comité, de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information. La section II expose brièvement les questions prioritaires qui figurent dans le programme de travail du Comité pour 2004. Le Comité continuera à mobiliser l'opinion internationale pour l'application de la Feuille de route. Il souligne aussi sa ferme opposition à la construction par Israël d'un mur de séparation dans le territoire palestinien occupé. Le Comité continuera en outre, a poursuivi M. Badji, d'insister sur le fait qu'il importe qu'Israël renonce à la poursuite des implantations de colonies de peuplement. La section II du programme de travail rappelle que le Département de l'information a été prié par l'Assemblée générale d'étoffer sa documentation audiovisuelle sur la question de Palestine.

Poursuivant la présentation du programme de travail, le Président du Comité a indiqué que la section III traitait des activités du Comité et de la Division des droits des Palestiniens. Elle porte notamment sur la participation du Président à diverses conférences et réunions intergouvernementales et elle expose le programme des réunions et des conférences internationales pour l'année. M. Badji a en outre annoncé que le Gouvernement de l'Afrique du Sud avait accepté d'être l'hôte de la Réunion africaine sur la question de Palestine qui sera suivie d'une manifestation de solidarité de la part des ONG avec le peuple palestinien. Le Bureau est en outre d'avis, a-t-il ajouté, que tous les acteurs de la communauté internationale devraient se réunir pour examiner plus à fond les conséquences humanitaires, juridiques et politiques qui découlent de la construction du mur. Il a donc décidé de proposer au Comité d'organiser une réunion internationale des Nations Unies sur la construction du mur qui pourrait se tenir à la mi-avril à l'Office des Nations Unies à Genève. Cette section porte également sur la coopération du Comité avec la société civile, sur les activités à accomplir durant l'année s'agissant du système d'information informatisé des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), sur les programmes de publication et sur le programme de formation du personnel de l'Autorité palestinienne. En conclusion, le Président a fait savoir qu'en ce qui concerne la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Comité commémorerait cet anniversaire par une réunion solennelle, le lundi 29 novembre 2004.

M. NASSER AL-KIDWA, Observateur permanent de la Palestine, a décrit une situation difficile qui ne cesse de se détériorer sur le terrain pour les Palestiniens. Il a salué la participation du Secrétaire général aux travaux de ce Comité qui témoigne de la volonté des Nations Unies de mettre un terme à ce conflit. La crise humanitaire s'est aggravée du fait des incursions et raids militaires par les forces d'occupation israéliennes qui se sont traduits par des morts et destructions empêchant un dialogue entre les deux parties.

Depuis septembre 2000, les forces d'occupation ont tué 2 800 Palestiniens dont de nombreux enfants, a rappelé M. Al-Kidwa. Les actions des forces d'occupation, a-t-il indiqué, ont fait plus de 40 000 blessés, dont de nombreux enfants qui sont maintenant handicapés ou défigurés de manière permanente. Des milliers de maisons ont été détruites ou endommagées et la destruction a également touché des infrastructures diverses, l'assainissement, les routes, mais aussi des arbres fruitiers. A ce jour, 7 000 Palestiniens sont toujours emprisonnés de manière arbitraire et des bouclages militaires et points de contrôle ont des impacts sévères sur le peuple palestinien qui vit un véritable calvaire humanitaire.

Le mur de séparation n'a fait qu'aggraver cette situation. Ce mur n'est pas un mur de sécurité. Il ne se limite pas à une structure physique, mais définit tout un régime qui se traduit par la confiscation de terres et ressources naturelles palestiniennes. Ce mur est construit entièrement en territoire palestinien. Il y a une corrélation entre le tracé du mur et les colonies de peuplement, a soutenu M. Al-Kidwa. La zone entre le mur et la ligne verte découlant de l'armistice de 1949 a été déclarée « zone fermée ». A terme, ce mur ne laisserait le peuple palestinien disposer que de la moitié de la Cisjordanie et empêchera la réalisation de l'objectif de « deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ». Nous espérons que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice nous permettra d'évoluer dans la bonne voie. La responsabilité de la communauté internationale ne peut être sous-estimée en ce domaine.

L'Observateur de la Palestine a qualifié de dangereuses les tentatives d'Israël de s'écarter des objectifs de la Feuille de route, en estimant qu'aucune mesure unilatérale ne permettra aux parties de progresser. Il a cependant assuré que l'Autorité palestinienne demeure engagée en faveur de la Feuille de route, en souhaitant que les membres du Quatuor restent impliqués. Des efforts doivent être déployés pour qu'Israël démantèle le mur de séparation, mette fin au cycle de violence et pour que les deux parties retournent à la table des négociations.

M. VICTOR CAMILLERI, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a présenté le rapport concernant la Réunion des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur la question de Palestine et le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient qui se sont tenus à Beijing. Cette Réunion a été convoquée par le Comité dans l'objectif de mobiliser un appui international en vue d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Au cours de cette Réunion, les participants ont examiné la situation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Ils ont discuté de la Feuille de route et ont accueilli favorablement l'Initiative de Genève.

La Réunion, à laquelle avaient participé des représentants de 73 gouvernements, des représentants de la Palestine, trois organisations intergouvernementales, sept organismes des Nations Unies et 12 organisations de la société civile, a été un véritable succès, a souligné M. Camilleri. A la clôture de la réunion, les participants ont adopté un document final dans lequel ils expriment leur profonde inquiétude sur la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Ils ont salué, entre autres, la nomination d'un nouveau Gouvernement palestinien ainsi que l'adoption à l'unanimité de la résolution 1515 du Conseil de sécurité dans laquelle ce dernier donne son aval à la Feuille de route. Les participants se sont mis d'accord sur le fait que l'occupation continue par Israël des territoires occupés reste au cœur du conflit israélo-palestinien et constitue une menace à la sécurité et à la stabilité de toute la région. Ils ont également condamné la construction du mur de séparation.

Le Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient, a indiqué le Rapporteur, a été caractérisé par la tenue de discussions très utiles sur des sujets tels que l'impact et la responsabilité des institutions universitaires et le rôle de la société civile dans la sensibilisation de l'opinion publique.

Composition du Bureau du Comité pour 2004:

M. Paul Badji (Sénégal), a été élu ce matin à la présidence du Comité. M. Ravan Farhâdi (Afghanistan) et Orlando Requeijo Gual (Cuba) ont été élus aux postes de vice-président et M. Victor Camilleri (Malte) assumera les fonctions de Rapporteur.

* SG/SM/9194, AG/PAL/946

** A/AC.183/2004/CRP.1